



Remboursement apres inscription à une nouvelle assurance

Par **lausavou**, le **29/05/2017** à **09:42**

Bonjour à tous, voila je vous explique mon petit soucis. Au mois de mars 2017 j'ai changé de véhicule, mon contrat d'assurance ayant augmenté, j'ai cherché à me renseigner pour d'autres assurances proposant un contrat moins onéreux. J'ai donc trouvé "mon bonheur" chez une autre assurance. Pour finaliser ce nouveau contrat je devais envoyer un relevé de situation, chose faite.. Un mois passe et toujours pas de "papier vert" reçu dans ma boîte aux lettres. Je décide donc de contacter le service client qui m'indique qu'il faut que j'envoie ce fameux papier. Par ailleurs je reçois un appel pour m'indiquer que la résiliation de mon ancien contrat ne s'est pas effectué et que je dois ENCORE renvoyer ce foutu papier. Donc je me retrouve avec mon assurance n°1 et mon assurance n°2 pour laquelle j'ai payé une avance pour pouvoir créer le contrat. Seulement aujourd'hui je me pose des questions et je commence à m'impatienter auprès de l'assurance n°2. J'ai lu énormément d'avis négatif sur cette assurance. Je me suis sûrement trop pressée, trop attiré par l'attractivité des prix. Voici donc ma question, il y a t'il un moyen d'être remboursée de la somme que j'ai versé (184€) auprès de la nouvelle assurance ?? rnJe ne sais pas si le sujet existe déjà, je n'ai pas trouvé, merci par avance pour vos réponses et je vous souhaite une bonne journée.